

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
E-mail : [secretariat@barfleur.fr](mailto:secretariat@barfleur.fr)

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-56-CT

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présence de nombreux forains supplémentaires à partir du mardi 04 août 2026 et jusqu'au lundi 10 août 2026 inclus à l'occasion de la fête de BARFLEUR.

Vu le déplacement du marché Place du Général de Gaulle le samedi 08 août de 8h à 15h, qui empêchera d'emprunter la déviation par la Rue des Jardins,

Vu les cérémonies à l'église et au Monument aux Morts, le dimanche 09 août entre 10h et 12h, et la nécessité de pouvoir s'en approcher en voiture,

Vu le tir d'un spectacle pyrotechnique le dimanche 09 août 2026 entre 23h et 23h30,

Vu la nécessité d'assurer du stationnement suffisant aux véhicules légers (résidents et vacanciers),

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le samedi 08 août 2026, la circulation sera interdite Rue Saint Thomas Becket, de 8 h à 24h, depuis le carrefour avec les rues de la Halle et de la Malle-Poste jusqu'aux quais, puis du dimanche 09 août 2026 à partir de 13h jusqu'au lundi 10 août 2026 à 01h.

**Article 2 :** Le stationnement sur la pelouse du stade municipal de Barfleur, 9 Route de Cherbourg, sera autorisé pour les véhicules légers (camping-cars et caravanes interdits) du samedi 08 août 2026 à 8h jusqu'au lundi 10 août 2026 à 1h.

L'accès y sera possible depuis la Rue Saint Thomas Becket et depuis la Route de Cherbourg.

**Article 3 :** La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue, le Maire de Barfleur et ses 3 adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer la bonne exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 07 août 2026

Le Maire  
Christiane TINCELIN

